



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 542-C-S
Sottens – Chapelle-sur-Moudon

En raison de travaux d'entretien important entre Sottens et Chapelle-sur-Moudon. Le tronçon de la Route Cantonale N° 542-C-S, compris entre l'intersection avec la route de Peyres-Possens à Sottens (RC 543-B-P) et la localité de Chapelle-sur-Moudon, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du lundi 18 aout 2025
Au vendredi 5 septembre 2025

Une signalisation de déviation sera mise en place par Sottens – Peyres-Possens – Saint-Cierges – Chapelle-sur-Moudon dans les deux sens.

L'accès à la déchetterie sera possible en tout temps, uniquement depuis Sottens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes de Jorat-Menthue, Montanaire, Boulens
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 542-C-S Sottens - Chapelle-sur-Moudon

Date	Dessin	Référence	N° Plan
16.07.2025	CSA	2521-53	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

